

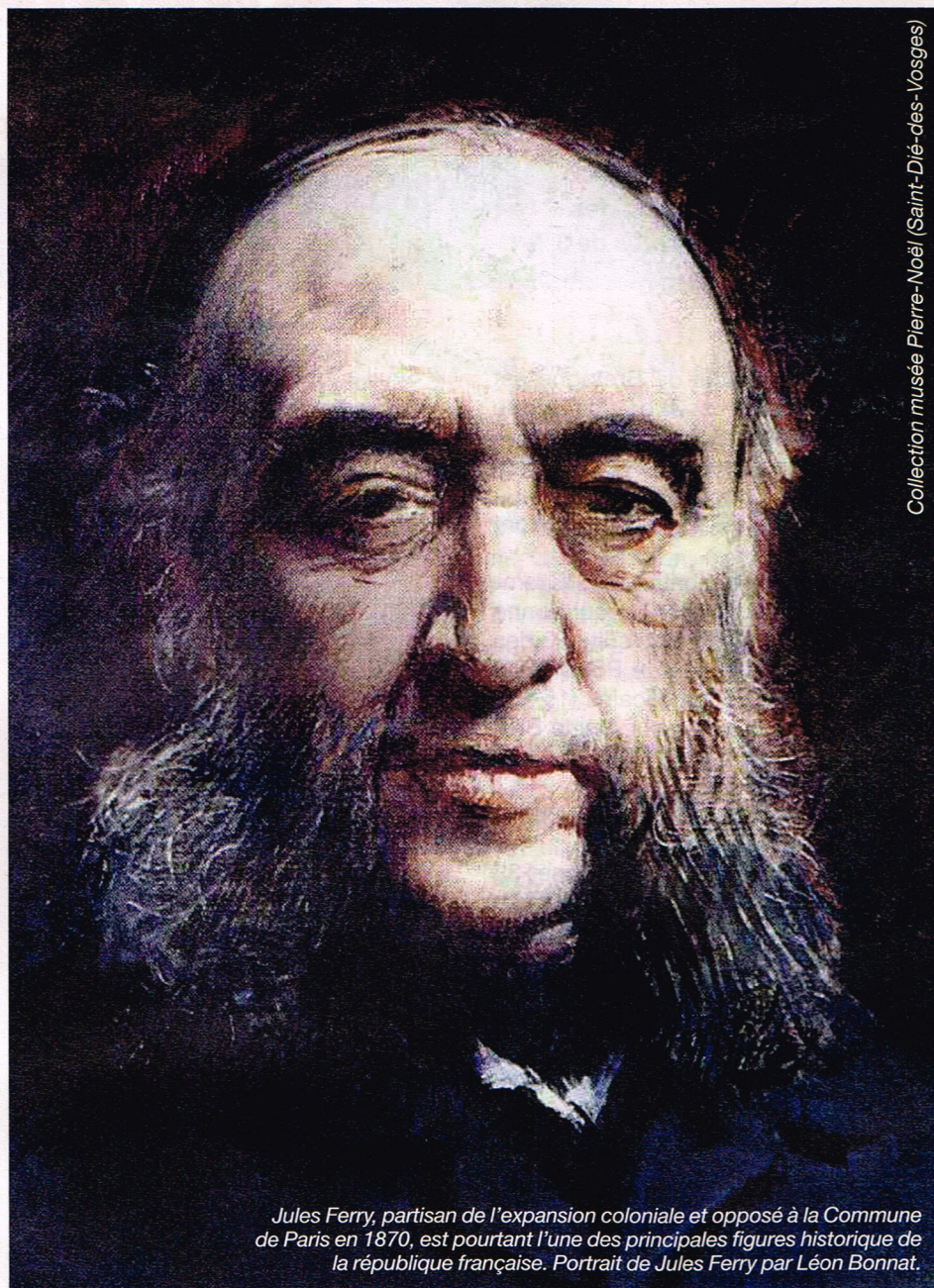
République et république... française !

Depuis des décennies, les mots semblent avoir perdu de leur sens. Le Premier ministre Manuel Valls, par exemple, ne cesse de marteler le mot « république » comme solution à chaque problème sans expliquer clairement de quelle manière. Des postures que Jean-Do Robin a prises en grippe...

Depuis plus de deux siècles, la république française met la République au placard. L'histoire de la seconde est en réalité celle de brefs sursauts démocratiques : la première Révolution, de 1789-1792, la Commune de Paris en 1871, le Front populaire entre 1936 et 1938, le gouvernement provisoire de 1944 à 1947... Ces quelques dates ont été interrompues par une succession de coups de force, consacrant, dans la durée, la suprématie de régimes autoritaires.

Ces coups de force – dont de véritables coups d'État – présentent deux constantes : d'abord, ils prennent prétexte de l'impérieuse nécessité de défendre « la patrie en danger » face à d'opportuns ennemis extérieurs ou intérieurs. On notera d'ailleurs qu'à chaque fois qu'il a réellement été question de défendre les populations contre une agression extérieure (1871, 1940), le gouvernement et ses armées se sont vite débandés, la queue entre les pattes... après force cocoricos, laissant au peuple le soin de se défendre par ses propres moyens (Commune de Paris, Résistance). Ensuite, la grande majorité de la représentation parlementaire se couche devant les autocrates, les militaires, voire les dictateurs, dont elle n'est finalement plus que l'alibi démocratique (les illusoires « garanties parlementaires »).

En juin 1793, au prétexte de la guerre contre « les ennemis de la nation », la révolution est sacrifiée par un coup d'État des montagnards (Robespierre, Danton, Marat), qui se traduit par l'arrestation des députés girondins et la mise en place d'un gouvernement de « salut public ». C'est la Terreur ! Environ 100 000 personnes sont massacrées ou exécutées. C'est le premier naufrage de la démocratie sur le territoire de l'ancien royaume de France... et le prélude à un siècle de guerres impérialistes et coloniales presque ininterrompues.



Collection musée Pierre-Noël (Saint-Dié-des-Vosges)

Jules Ferry, partisan de l'expansion coloniale et opposé à la Commune de Paris en 1870, est pourtant l'une des principales figures historiques de la république française. Portrait de Jules Ferry par Léon Bonnat.

Le 11 novembre 1799 (20 brumaire an VIII), au retour de sa campagne au Proche-Orient aussi sanglante (massacre de Jaffa) que vaine, et profitant de l'affaiblissement du Directoire, le général Bonaparte obtient la soumission des assemblées.

C'est le Consulat, puis la dictature napoléonienne et ses aventures militaires, qui se comptent en millions de morts dans l'Europe entière, dont une grande part de civils.

Le 28 mai 1871, le très réactionnaire gouvernement de Versailles conduit par Adolphe Thiers dirige l'écrasement et la répression de la Commune de Paris et fait fusiller entre 17 000 et 20 000 personnes... avec le soutien d'une majorité de la représentation parlementaire (dont l'illustre apôtre du colonialisme, Jules Ferry), pour qui cette soudaine irruption du mouvement ouvrier sur la scène politique ne pouvait être qu'une menace pour... « la République ».

Déchéance de nationalité

Le 31 juillet 1914, le député Jean Jaurès, infatigable opposant, comme l'étaient alors la SFIO et la CGT, à la guerre inter-impérialiste franco-allemande, est assassiné. Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France, puis, le 4 août, le président Poincaré en appelle à « l'union nationale » contre le rival allemand. La France « sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement assemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique ».

L'ensemble de la représentation politique et syndicale (SFIO et CGT y compris...) se rallie immédiatement au gouvernement, aboutissant aux législatives de 1919 à la « Chambre bleu horizon ». C'est le début de la première grande boucherie de l'histoire contemporaine : neuf millions de morts et presque autant d'invalides pour le plus grand profit des banques (SG de Belgique, aujourd'hui intégrée au groupe Suez) et des actionnaires de l'industrie métallurgique, d'armement et automobile (Schneider et ancêtres d'Arcelor-Mittal, Krupp, Citroën, Renault, Michelin, BMW), pétrolière (Shell) ou chimique (Bayer).

Pleins pouvoirs à Pétain, pouvoirs spéciaux en Algérie...

Le 10 juillet 1940, au prétexte de rétablir une autorité française et d'amoin-drir les rigueurs de l'occupation, l'Assemblée nationale (Chambre des députés et Sénat) – par 569 voix pour (dont deux tiers de députés SFIO) et 80 voix contre – adopte la révision des lois constitutionnelles régissant la III^e République et attribue les pleins pouvoirs au maréchal Philippe Pétain, président du Conseil. « L'État français » succède à la république. On connaît la suite...

Le 12 mars 1956, l'Assemblée nationale, PCF compris, vote les pouvoirs spéciaux au président du Conseil Guy Mollet (SFIO), ce qui revient à donner les pleins pouvoirs à l'armée en Algérie : « Le gouvernement disposera en Algérie des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les mesures exceptionnelles commandées par les circonstances, en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. » La suite ? les militants communistes Henri Alleg (auteur de *La Question*) et Maurice Audin (mort en 1957 pendant un interrogatoire), des centaines de milliers d'Algériens sont torturés ou assassinés, des pratiques couvertes par le ministre de la Justice Mitterrand. Le 20 novembre

Rien n'est plus subjectif et culturellement connoté que le concept de nation. Et si la « nation » est – comme le propose une de ses définitions contemporaines les plus admises – « une communauté de destin librement consentie », alors personne ni aucun pouvoir ne peut déchoir quelqu'un de sa nationalité. Non seulement parce que cette communauté n'est pas autre chose qu'une représentation qu'un être humain se fait de sa place parmi les autres, mais parce que prétendre l'en déchoir revient à admettre le caractère formel et contraint de ladite nation.

C'est effectivement le cas de la « nation française » pour des milliers de citoyens français dont le sentiment d'appartenance va d'abord aux peuples basque, breton, catalan, caribéen, corse, kanak, polynésien, réunionnais..., que cette appartenance soit reconnue ou non par quelque autorité que ce soit, et quels que soient leurs ascendants ou le lieu de leur naissance.

La citoyenneté, elle, est bien différente : c'est un fait juridique qui n'appartient pas à celui qui en jouit. L'État dont il ressort peut donc l'en déchoir. Sans doute est-ce de cela que l'on veut parler. Mais on ferait certainement mieux obstacle au monstre qu'engendre cette confusion – le nationalisme – si on en finissait enfin avec cette tradition bien française qui consiste à confondre le droit et l'affect, comme pour mieux nier la pluralité des appartenances et transformer les citoyens en foule tricolore bramant des chants sanguinaires.

2012, dans la plus pure tradition malletiste, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian s'est d'ailleurs rendu à Fréjus pour y rendre personnellement hommage au général Bigeard, un des principaux tortionnaires des résistants algériens.

Le 1^{er} juin 1958, prenant prétexte d'une menace de guerre civile provoquée par les tenants de l'Algérie française, de Gaulle exige des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat les pleins pouvoirs, la mise en congé du Parlement et une nouvelle Constitution taillée sur mesure. Le président Coty demande à de Gaulle de constituer un « gouvernement de salut national » et de procéder à une réforme profonde des institutions. Le lendemain est votée la loi ouvrant la voie à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Ce sera celle d'un régime présidentiel, de type bonapartiste : la V^e République.

... une longue liste de coups de force

La date du 19 novembre 2015 restera gravée dans cette longue liste de coups de force. Dans le climat émotionnel des sanglants attentats commis le 13 novembre par des commandos de Daech, l'Assemblée nationale presque unanime (PCF, PG et écologistes compris) vote la prolongation pour trois mois de l'État d'urgence. Seuls six député(e)s – trois PS et trois verts – s'opposent au reniement des principes fondamentaux de tout État démocratique que sont la liberté d'association, la liberté d'expression et la présomption d'innocence.

Valls s'empresse de réclamer, à grands coups de menton mussoliniens, une remise en cause de l'espace Schengen et un retour à la fermeture des frontières françaises... François Hollande, conforté dans son pouvoir présidentiel, annonce déjà un projet de révision constitutionnelle permettant l'instauration d'un « régime civil d'État de crise »...

« La démocratie n'est pas la guerre »

Protectionnisme, souverainisme, sécuritarisme, totalitarisme, interventionnisme et aventurisme militaires, voici venir le dernier-né des rejets du Comité de salut public. L'idéal républicain, porté sur les fonds baptismaux en 1755 par Pasquale Paoli en Corse, salué conjointement par Rousseau et Voltaire, est décidément bien loin de cet avatar de la monarchie absolue qu'est la « République française » depuis 1793 jusqu'à aujourd'hui.

Comme l'écrit Edwy Plenel le 20 novembre dans *Médiapart* : « La démocratie n'est pas la guerre. » C'est sans doute pourquoi la république française n'est ni une démocratie... ni encore moins la République, celle, universelle parce que plurielle, des peuples et des citoyens du monde, à l'exact antipode des États-nations vieillissants, feuille de vigne de cette nouvelle monarchie absolue, de cette barbarie suprême qu'est le capitalisme financier, aussi international que « décomplexé ».

Jean-Do Robin